

## Clientèle

ÉcoPerformance est offert **aux entreprises, aux institutions et aux municipalités**. Il s'adresse autant aux petits qu'aux grands consommateurs d'énergie.

## Objectifs

- › Améliorer l'efficacité énergétique des procédés et des bâtiments
- › Réduire les émissions fugitives des procédés et les gaz à effet de serre
- › Diminuer la consommation de combustibles fossiles



Transition énergétique Québec est une société d'État qui a pour mission de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques ainsi que de coordonner la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles énergétiques déterminées par le gouvernement.

Pour obtenir plus d'information :

[transitionenergetique.gouv.qc.ca](http://transitionenergetique.gouv.qc.ca)

Le cadre normatif du programme prévaut sur ce dépliant.

Ce programme est financé par l'entremise du Fonds vert dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

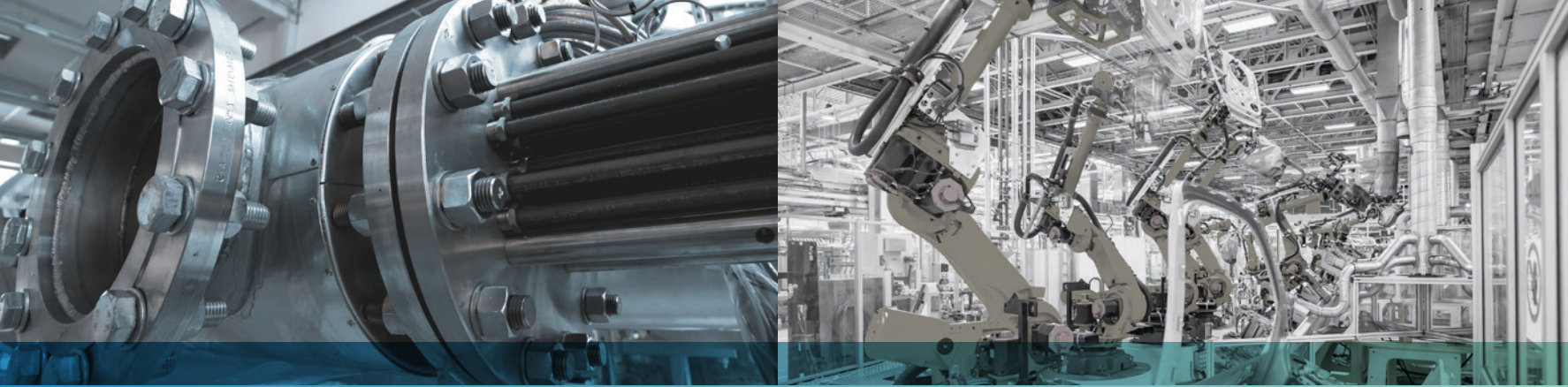
Photo couverture : Claudio Calligaris pour l'Université McGill

## Transition énergétique Québec



## ÉcoPerformance

Programme d'aide financière  
pour des projets de réduction  
des émissions de gaz à effet  
de serre



# Volet Implantation

Ce volet a pour objectif de soutenir la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique, de conversion énergétique et d'émissions fugitives, à l'exception de ceux qui répondent aux critères du programme sur la biomasse forestière résiduelle.

Pour toutes les catégories de clientèles, l'aide financière maximale de ce volet est de 5 M\$ par demande et 10 M\$ par site, par année.

Catégorie	Calcul de l'aide/ Dépenses admissibles	PRI <sup>1</sup> min	PRI max	\$/t
Grand consommateur	75 %	1 an	10 ans	40/50*
› industriel		3 ans	15 ans	40
› commercial		5 ans	15 ans	40
Petit et moyen consommateur	75 %	2 ans	15 ans	125
› industriel		3 ans	15 ans	125
› commercial		5 ans	15 ans	125
› institutionnel				
Projet de réduction des émissions fugitives	75 %	-	-	25

<sup>1</sup> Période de récupération de l'investissement.

**\* Norme ISO 50001**  
Les grands consommateurs industriels qui soumettent un projet dans le volet Implantation peuvent obtenir une bonification de l'aide financière de 40 \$ à 50 \$/tCO<sub>2</sub> s'ils détiennent la certification ISO 50001.

# Volet Analyse

Ce volet a pour objectif de déterminer et de quantifier les mesures potentielles d'économie de combustible fossile et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que les coûts pour les instaurer.

## Projets d'analyse

L'aide financière correspond au moindre des montants suivants :

Catégorie	Calcul de l'aide/ Dépenses admissibles	Maximum par site	
		Petits et moyens consommateurs	Grands consommateurs
Projet d'analyse	50 %	25 000 \$	50 000 \$
Analyse technique plus complexe	50 %	100 000 \$	300 000 \$

## Remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments

Ce type de projet, connu en anglais sous le nom de *recommissioning* ou *RCx*, porte sur la réalisation d'un ensemble d'analyses, de vérifications et d'interventions menées selon une approche structurée. Il a pour but d'optimiser le fonctionnement, entre autres, des systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement de l'air des bâtiments, sans égard à la forme d'énergie utilisée.

L'aide financière correspond au moindre des montants suivants :

Phase	Dépenses admissibles pour chaque phase	Maximum
› Investigation	50 %	100 000 \$
› Transfert		
› Suivi en continu		

## Projets en management de l'énergie

La mise en place d'un système de management de l'énergie doit respecter les principes essentiels de la norme internationale ISO 50001 et se baser sur le Guide pratique pour la mise en œuvre des systèmes de gestion de l'énergie. L'obtention de la certification ISO n'est pas obligatoire, mais elle est fortement recommandée. Le participant qui détient déjà une certification ISO 50001 n'est pas admissible à ce volet.

L'aide financière accordée varie selon l'état actuel du système de management de l'énergie et des objectifs de la demande. Elle correspond au moindre des montants suivants :

Catégorie	Calcul de l'aide/ Dépenses admissibles	Maximum
Embauche d'un gestionnaire à l'énergie	50 %	10 000 \$
Formation sur le management de l'énergie et la norme ISO 50001	50 %	50 000 \$
Accompagnement et services-conseils de spécialistes externes pour la mise en œuvre du système, audits par des tierces parties et certification par un organisme de certification accrédité	50 %	100 000 \$
Acquisition d'équipement de mesure, de sondes et de la programmation	50 %	150 000 \$